



URBANISME COMMERCIAL

Programme Pédagogique Détaillé

Date de dernière mise à jour : 10 juillet 2025

Table des matières

Présentation générale	2
Publics-cibles	2
Pré-requis	2
Objectifs pédagogiques	2
Contenu.....	3
Durée	4
Modalités et délais d'accès	5
Tarif	5
Moyens pédagogiques.....	5
Moyens techniques.....	6
Moyens d'encadrement	6
Modalités d'évaluation	7
Accessibilité aux personnes en situation de handicap.....	7
Contact	7



Présentation générale

Une formation qui permet de :

- comprendre les grands enjeux de l'urbanisme commercial et de constituer les dossiers d'autorisation d'exploitation commerciale les plus pertinents ;
- analyser et décrypter les dernières réglementations en vigueur permettant leur prise en considération dans le développement de l'urbanisme commercial.

Publics-cibles

Cette formation est ouverte aux adhérents et aux non adhérents de l'association FACT, et notamment aux personnes exerçant les métiers suivants :

- Directeurs Généraux
- Asset managers
- Commerciaux
- Directeurs de centre commercial
- Directeurs du développement
- Juristes

Pré-requis

La formation est ouverte aux professionnels, initiés comme débutant, de la transaction immobilière (cf. supra). Une expérience professionnelle d'au moins 1 année est conseillée.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender le cadre légal et réglementaire applicable au secteur de l'urbanisme commercial pour être en capacité de mener ses projets dans les meilleures conditions
- Constituer un dossier d'autorisation d'exploitation commerciale pour répondre aux exigences réglementaires et aux attentes des commissions chargés de l'instruction



- Evaluer l'impact des nouvelles réglementations applicables (Loi ELAN, Loi Climat et Résilience, Loi 3DS, Loi APER, Loi sur la simplification de la vie économique, loi industrie verte) sur le marché de l'urbanisme commercial pour développer des projets adaptés

Contenu

9h Accueil des participants

9h15-12h Présentation et rappel des principales dispositions de l'urbanisme commercial : lois et décrets d'application

1. Grands principes de l'urbanisme commercial
2. Projets soumis à autorisations d'exploitation commerciale
 - a. CDAC
 - b. CNAC
 - c. Délais et recours
3. Critères des dossiers à prendre en compte dans le processus de décision
4. Contenu des dossiers
 - a. Etat des lieux de la réglementation
 - b. Jurisprudence et attentes de la CNAC
5. Etude de cas pratiques
 - a. Identification et analyse de plusieurs cas concrets
 - b. Commentaires en fonction de la typologie des dossiers
 - c. Instruction et délais de procédures
 - d. Gestion concrète des contentieux
 - e. Evolution de la jurisprudence de la CNAC
 - f. Optimisation des délais
 - g. Gestion appropriée de la période transitoire



6. Présentation d'un dossier « idéal » de demande d'autorisation commerciale
 - a. Conseils pour une optimisation des chances de réussite d'un dossier au regard des nouveaux critères
 - b. Intégration et mise en valeur des composantes environnementales, sociales et aménagement du territoire (dessertes, habitat, etc.)
 - c. Rationalisation des coûts des dossiers
 - d. Application des réglementations actuelles (accessibilité) et anticipation des réglementations à venir (loi biodiversité)

12h -13h30 Déjeuner

13h30 – 17h30 Actualités des dernières modifications législatives et réglementaires

1. Loi ELAN et décrets d'application
 - a. Analyse d'impact
 - b. Modifications substantielles
 - c. Certificat de conformité
 - d. Opérations de Revitalisation des Territoires et rôle du préfet
2. Loi Climat et Résilience
 - a. Principe de l'interdiction d'artificialisation nette
 - b. Toitures et surfaces de stationnement
3. Loi 3DS
 - a. Expérimentations
4. Loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables
 - a. Solarisation des parkings et des bâtiments
5. Loi Industrie verte
 - a. Outils du Plan de Transformation des Zones Commerciales
6. Loi de Simplification de la Vie Economique
7. Décrets de prorogation des AEC
8. Jurisprudence Conseil d'Etat
 - a. Nouvelle définition de la surface de vente

Durée

La formation est organisée en présentiel, sur 1 journée (8 heures 30).



Modalités et délais d'accès

La formation est proposée en inter-entreprise, aux entreprises adhérentes et non adhérentes de l'association.

Chaque session de formation est organisée à date fixe, selon le calendrier diffusé par l'association.

L'inscription se fait dans la limite des places disponibles et dans le respect des délais de rétractation applicables (14 jours en cas de financement individuel).

Tarif

La formation est commercialisée au tarif de :

- 750€ HT (900€ TTC) pour les adhérentes
- 1 100€ HT (1 320€ TTC) pour les non adhérents

Moyens pédagogiques

Chaque participant reçoit, en début de formation, un questionnaire de positionnement pour mieux comprendre son niveau de connaissance et de compétence à l'entrée. Les résultats sont communiqués aux formateurs pour mieux comprendre le profil et les besoins des participants à la formation et adapter le conducteur et/ou les postures en fonction du niveau constaté.

La formation repose sur une approche pédagogique par le faire, alternant séquences de transmission magistrales par le formateur et exercices encadrés de mise en application des pratiques et techniques par les participants.

Chaque séquence pédagogique prévoit la mise à disposition d'outils et de guides permettant aux stagiaires de concrétiser, de manière itérative, leur projet.



Moyens techniques

La formation se déroule en présentiel à l'adresse suivante :

ESPACE FORMERET LA ROCHEFOUCAULD
11 Rue Catherine de la Rochefoucauld,
75009 Paris

Le plan d'accès à la salle de formation est accessible en cliquant sur le lien suivant :

https://www.google.com/maps/place/Espace+La+Rochefoucauld/@48.8779738,2.331505,17z/data=!3m1!4b1!4m6!3m5!1s0x47e66e48720c0613:0x8217b86ac4e8801b!8m2!3d48.8779738!4d2.3340853!16s%2Fg%2F11btlqg_b7?entry=ttu&g_ep=EgoyMDI1MDcwNy4wIKXMDSOASAFQAw%3D%3D

La salle de formation dispose de l'ensemble des équipements nécessaires à l'accueil des participants et à la réalisation de la formation : tables, chaises, vidéoprojecteur, paperboard, crayons et stylos, post-it, connexion Internet.

L'accueil des participants se fait dans le respect du Protocole sanitaire applicable aux organismes de formation.

Le formateur et les participants signent, par demi-journée, une feuille d'émargement.

Moyens d'encadrement

La formation est assurée par un collectif de professionnels experts en urbanisme commercial, adhérents de l'association et disposant d'une expérience professionnelle significative sur la thématique.

Un CV des formateurs est disponible, sur demande.



Modalités d'évaluation

Les participants devront compléter, avant le début de la session, un formulaire de positionnement pour apprécier le niveau de chacun sur les compétences visées par la formation.

Le dispositif d'évaluation prend la forme d'un questionnaire, soumis à l'ensemble des participants en fin de session.

Un score de 80% devra être atteint pour valider la formation

Une attestation de réalisation est remise à chaque participant à l'issue de la formation. Une attestation de réussite est remise aux participants satisfaisant les critères de réussite de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est ouverte au plus grand nombre, et notamment aux personnes en situation de handicap. Une attention particulière sera portée, dans le cadre du processus d'organisation des sessions, pour comprendre la nature de la situation de handicap et envisager les modalités d'adaptation ou de compensation les plus adéquates.

Les locaux dans lesquels sont organisées nos sessions de formation sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

N'hésitez pas à nous indiquer les éventuelles situations de handicap de vos collaborateurs pour que nous en discussions ensemble, en toute confidentialité.

Contact

Sandrine MOREAU, directeur des relations adhérents et référente pédagogique
smoreau@lesacteursducommerce.com